



LE FOOTBALL A 8 - Poules U12 & U13 Elite et Excellence

Préambule :

Ce document a pour objectif d'explicitier les différents points du règlement afin d'optimiser le climat de pratique des poules U12 & U13 Elite et Excellence

POULES U13 Elite

Les Poules « U13 Elite » sont constituées au début de la saison par les 18 équipes U13 sur la base de 2 types de critères : un critère déclaratif et un tableau de critères cumulables.

Les trois clubs les mieux classés au niveau des critères cumulables du Critérium Régional auront la possibilité d'inscrire une équipe U13-2 dans les poules Elite.

L'engagement est valable pour la phase de brassage. Le niveau de pratique de ces 18 équipes peut être amené à évoluer au cours des autres phases de la saison. Les clubs intégrant ces Poules « Elite » s'engagent à respecter un cahier des charges précis.

POULES U13 Excellence

Les Poules « U13 Excellence » sont constituées au début de la saison par 18 équipes U13 sur la base de 2 types de critères : un critère déclaratif et un tableau de critères cumulables.

Les autres clubs engagés sur le Critérium niveau A auront la possibilité d'inscrire une équipe U13-2 dans les poules excellence.

L'engagement est valable pour la phase de brassage. Le niveau de pratique de ces 18 équipes peut être amené à évoluer au cours des autres phases de la saison. Les clubs intégrant ces Poules « Excellence » s'engagent à respecter un cahier des charges précis.

POULES U12 Elite

Les Poules « U12 Elite » sont constituées au début de la saison par les clubs engagés sur le Critérium Niveau A et les clubs les mieux classés au niveau des critères cumulables sur la pratique « U13 équipes Elite ». Les clubs intégrant ces Poules « U12 Elite » s'engagent à respecter un cahier des charges précis.

Cahier des charges sur les pratiques « U12 Elite », « U13 Excellence » et « U13 Elite »

1. Déroulement de la saison

- Chaque saison, un calendrier précisant l'organisation et le déroulement de la saison sera envoyé aux clubs concernés par ces poules.
- Il est rappelé que la participation à chaque action organisée est obligatoire (Réunions, recyclage...)

2. Encadrement

- L'éducateur responsable de l'équipe U13 engagée en Poule Elite devra être titulaire obligatoirement à minima du Diplôme Fédéral (DF) « Responsable école de foot », OU du Diplôme Fédéral (DF) « coach jeunes » OU du BMF.
- L'éducateur responsable de l'équipe U13 engagée en Poule Excellence devra être titulaire obligatoirement à minima du Certificat Fédéral d'Initiateur (CFI) U10 U13 certifié OU du Diplôme fédéral (DF) « Responsable école de foot », OU du diplôme fédéral (DF) « coach jeunes » OU du BMF.
- L'éducateur responsable de l'équipe U12 engagée en Poule Elite devra être titulaire obligatoirement du Certificat Fédéral d'Initiateur (CFI) U10 U13 certifié OU du Diplôme



Fédéral (DF) « Responsable école de foot », OU du Diplôme Fédéral (DF) « coach jeunes » OU du BMF.

- Ceux-ci devront être titulaire d'une licence d'éducateur fédéral.
- Un dirigeant, titulaire d'une licence FFF, devra être clairement identifié sur cette équipe.
- Ceux-ci devront être présents sur chaque action faisant partie du calendrier de ces Poules Elite & Excellence.
- Ils s'engagent à utiliser la feuille de match informatisée sur les rencontres et à fournir correctement l'issue de chaque rencontre la feuille de défi jonglage et à remplir la fiche de liaison en ligne 7 jours au plus tard après la rencontre.

3. Organisation des actions des Poules Elite et Excellence

- Le club s'engage à organiser les rencontres à domicile prévues lors des phases (voir calendrier) et à garantir le « meilleur accueil possible » aux équipes visiteuses, et aux différents représentant(e)s du District ou des Groupements.
- Le club s'engage à proposer ses installations sportives afin d'organiser les actions prévues pour les Poules Elites et Excellence selon les besoins.

4. Etat d'esprit des Poules Elite et Excellence Jeunes

Le club, les éducateurs/ices et les dirigeant(e)s concerné(e)s s'engagent à :

- Respecter les horaires des rencontres et des opérations prévues.
- Faire les demandes de modification de match sur Footclubs au plus tard 14 jours avant la date prévue de la rencontre à la Commission Sportive (article 6.02 des Règlements Sportifs)

5. Arbitrage

- Chaque club s'engage à identifier au minimum deux « arbitres capacitaires » chaque saison. (Soit déjà formé, soit inscrit aux formations de début de saison). Le nombre d'arbitres capacitaires par club sera minimum de deux licencié(e)s mais il est possible d'en proposer plus.
- Chaque club s'engage à assurer l'arbitrage de tous ses matchs à domicile en U12 et en U13. Pour cela, il faudra présenter un licencié du club (dirigeant, joueur, U15, U17, U19, ...), ayant participé à la formation « arbitre capitaire » de la saison en cours sur une date communiquée ultérieurement, ou sur les 2 saisons précédentes (formation sur les lois du jeu à 8). *Les éducateurs ayant suivi le CFI U10-U13 depuis 2024-25 ont également suivi cette formation.*
- Les personnes ayant suivi la formation d'arbitres capacitaires seront référencées sur le site officiel du District de Lyon et du Rhône.
- Cette formation est valable trois ans à partir de la saison 2025/2026, deux ans pour ceux qui l'ont passé la saison dernière.
- L'équipe recevant se doit de présenter un arbitre capitaire pour l'arbitrage du match. Si cela n'est pas possible, l'équipe visiteuse peut présenter un arbitre capitaire.

Le non-respect de ce cahier des charges fera l'objet d'une étude, par la commission compétente, qui pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des Poules Elite et Excellence. La commission technique et des jeunes se donne le droit de refuser l'accès ou déclasser une équipe qui commettrait des infractions réglementaires et/ou disciplinaires.

6. Calendrier U13 Elite et Excellence

La saison des poules U13 Elite et Excellence se compose de 3 phases.

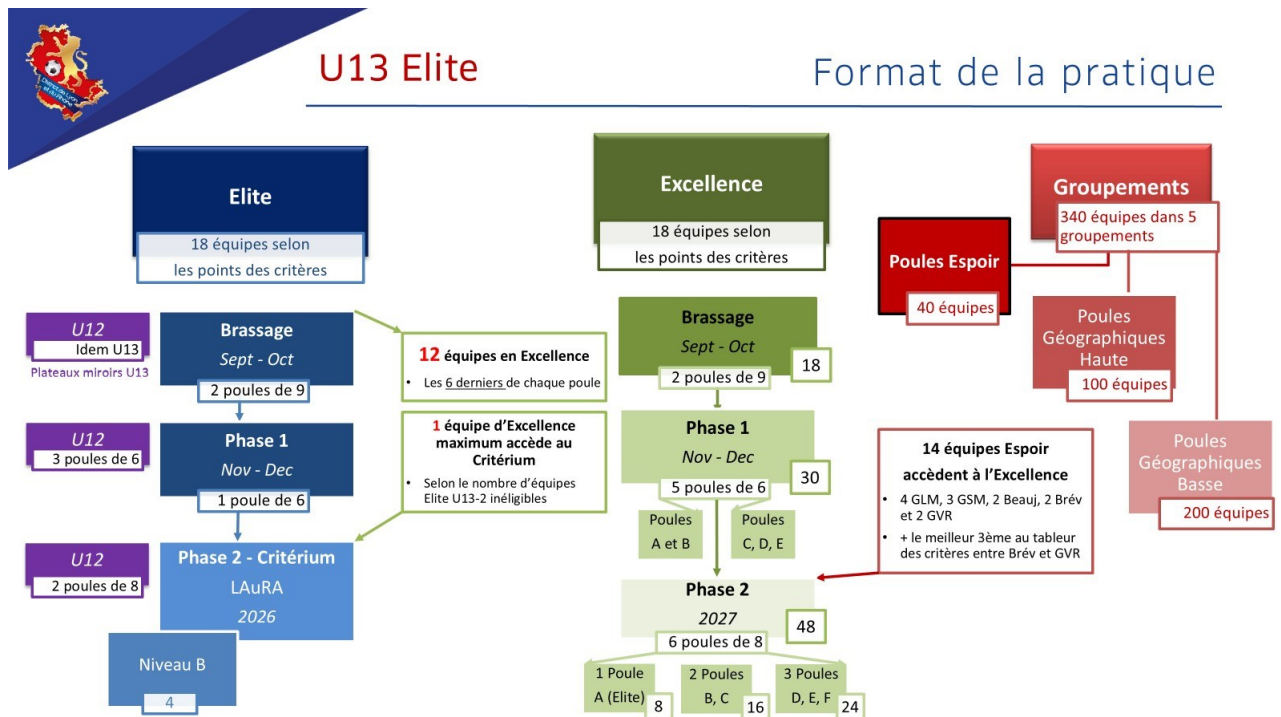


- Phase de brassage : Avec des plateaux à 3 équipes. (2 poules de 9 équipes en Elite / 2 poules de 9 équipes en Excellence) – Une épreuve de jonglerie sera proposée.
- Phase 1 : Rencontres avec oppositions directes, précédées d'une épreuve de jonglerie (1 poule de 6 équipes en Elite / 5 poules de 6 équipes en Excellence)
- Phase 2 : rencontres avec oppositions directes. X équipes sont qualifiées en Critérium régional / 6 poules de 8 équipes en excellence (rencontres précédées d'une épreuve de jonglerie)
- 2 actions de formation continue des Educateurs
- La participation à la coupe de Lyon et du Rhône Futsal U13 (1 équipe engagée).

7. Calendrier U12 Elite

La saison des poules U12 Elite se compose de 3 phases.

- Phase de brassage avec des plateaux à 3 équipes. (2 poules de 9 équipes / plateaux miroirs des U13 Elites)
- Phase 1 : Rencontres avec oppositions directes, précédées d'une épreuve de jonglerie (3 poules de 6 équipes)
- Phase 2 : Rencontres avec oppositions directes, précédées d'une épreuve de jonglerie (2 poules de 8 équipes ; 2 équipes auront basculé en Excellence ou en groupement sur la phase 3)
- 2 actions de formation continue des Educateurs.



8. Organisation de la pratique

Pratique à 8 contre 8.

3 remplaçants par équipes.

2x35 minutes par équipe sur la phase de brassage, 2x35 minutes sur les phases 1 et 2.

Lois du jeu du Foot à 8 (hors-jeu à la médiane).

Epreuve de jonglerie avant chaque match.

a) Les objectifs :

- Pied(s) : 50 contacts (pied droit et ou pied gauche)
- Tête : 20 contacts



b) Les règles :

- Lever du ballon au pied pour le jonglage pied
- Lever du ballon à la main pour le jonglage tête
- Aucune surface de rattrapage
- Après chaque contact, le pied de jongle doit toucher le sol
- 2 essais au(x) pied(s) et 2 essais à la tête
- Seul le meilleur essai au(x) pied(s) et à la tête de chaque joueur est pris en compte

Comptabilité des points et classement :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Epreuve de jonglerie remportée : 1 point

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes le classement s'effectuera :

- a) par le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes intéressées (sans l'épreuve de jonglerie)
- b) par le classement aux points des rencontres jouées entre elles par les équipes intéressées (avec l'épreuve de jonglerie)
- c) par le goal-average particulier (à la différence de buts) sur les rencontres jouées entre les équipes restées à égalité après a) et b)
- d) si toujours égalité, le classement s'effectuera au goal-average général (différence de buts sur l'ensemble du championnat)

9 Epreuve de jonglerie

Le déroulement :

Faire le maximum de couples possibles (A1 avec B1, A2 avec B2...) suivant le nombre de joueurs des équipes.

Participe à l'épreuve de jonglerie tous les joueurs. Exemple : équipe A 11 joueurs présents – équipe B 10 joueurs présents – donc constitution de 10 couples et le 11ème effectue sa jonglerie avec l'éducateur de l'équipe adverse.

Les enfants se saluent avant et après l'épreuve.

Chaque couple est responsable du comptage de ces jongles.

A la fin des manches, les enfants viennent communiquer leurs résultats aux éducateurs.

Comptage des points :

Addition de la totalité des jonglages des joueurs pour chaque équipe (meilleur essai pied(s) + meilleur essai tête de tous les joueurs ayant participé à l'épreuve de jonglerie).

L'équipe vainqueur de l'épreuve de jonglerie se voit attribuer, après contrôle de la fiche par la commission départementale compétente, un point supplémentaire au(x) point(s) obtenu(s) à l'issue de la rencontre.

En cas d'égalité :

- 1) addition de la totalité des jonglages de la tête
- 2) en cas de nouvelle égalité, addition de la totalité des jonglages pied(s)
- 3) et s'il y a toujours égalité, les 2 équipes seront déclarées ex-aequo. Elles marqueront donc un point chacune.



CRITÉRIUM RÉGIONAL U13

Réforme en cours...

LE FOOTBALL A 8 · GROUPEMENTS U13 (Poules Espoir et Groupements)

Pratique en Groupement pour toutes les autres équipes avec l'organisation suivante :

- 1ère phase de 7 journées (poules de 8)
- 2ème phase de 7 journées (poules de 8)
- Organisation des poules de groupement a 3 niveaux :
 - Une poule Espoir : Composition en concertation entre le positionnement des clubs, le groupement et le salarié référent technique du groupement. Cette poule Espoir permettra d'intégrer les poules « Excellence » pour les 14 meilleures équipes (sur proposition des groupements et avec accord de la commission technique)
 - Des poules géographiques hautes
 - Des poules géographiques basses
- Pratique du Football à 8 avec le hors-jeu à la ligne médiane. Match de 2 x 35 minutes.
- En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes (dans la même poule ou dans des poules différentes) le classement s'effectuera :
 - a) par le goal-average particulier (à la différence de buts) sur les rencontres jouées entre les équipes à égalité (dans une même poule)
 - b) par le tirage des lettres effectué lors de l'AG d'hiver du DLR – Mise en place de l'épreuve de jonglerie avant chaque rencontre pour les poules « intergroupements »

LE FOOTBALL A 8 · Pratique U13 FEMININES (gestion par la CTJ)

- 1^{ère} phase : poules géographiques (en fonction du nombre d'inscriptions)
- 2^{ème} phase : poules de niveau en fonction des résultats de la 1^{ère} phase

RÈGLEMENT DU FOOT A 8

Loi 1 : Le Terrain

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- Longueur : 60/80 mètres
- Largeur : 45/55 mètres, (tolérance 2/3 mètres + ou -).
- Dimensions qui correspondent à un demi-terrain de jeu à 11.

Les dimensions de but seront de 6 m x 2,10 m (tolérance 2m).

Les buts sont placés sur la ligne de Touche du terrain à 11, de préférence (les buts pivotants sont recommandés).

Le cercle central aura 6 mètres de rayon : le point de réparation sera placé à 9 mètres du but.

Les remises en jeu (du pied) devront également s'effectuer à 9 mètres de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation dans le prolongement des poteaux.



Loi 2 : Le Ballon

Emploi d'un ballon n°4 de 63,5 à 66 cm de circonférence, convenablement gonflé.

Loi 3 : Nombres de joueurs/joueuses

Une équipe se composera de 8 joueurs/joueuses dont un gardien de but. Une équipe pourra présenter 8 joueurs/joueuses, plus 3 remplaçant(e)s maximum.

Le nombre de joueurs/joueuses muté(e)s est de 4 au maximum dont 1 hors délai par équipe inscrite sur la feuille de match. Les remplacements sont effectués uniquement sur les « temps de rotations » au bout de 15 minutes dans chaque période.

Pour les équipes U12 et U13 Elite et Excellence, le non-respect à répétition de ce point du règlement entrainera la bascule de l'équipe concernée en groupement sur la phase suivante et / ou sa non-accession à la pratique Critérium.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs/joueuses est déclarée forfait.

Surclassement : Conformément aux dispositions de l'article 73 et 168 des règlements généraux, une équipe « U13 » ou « U13F » ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U11 » ou « U11 F ».

Une équipe U13 Elite ou Excellence (hors équipe d'un club professionnel **Elite**) ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U12 » ou « U12 F ».

Une équipe U12 Elite ou Excellence (hors équipe d'un club professionnel **Elite**) ne peut comporter plus de trois joueurs ou joueuses « U11 » ou « U11 F ».

Pour les équipes U12 et U13 Elite et Excellence, le non-respect à répétition de ce point du règlement entrainera la bascule de l'équipe concernée en groupement sur la phase suivante et / ou sa non-accession à la pratique Critérium.

Loi 4 : Equipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11. Le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre

L'arbitrage de la rencontre est assuré par le club recevant. Un bénévole peut arbitrer sous réserve qu'il connaisse bien les règles du jeu à 8 et qu'il soit licencié FFF de la saison en cours. Pour les poules « Elite et Excellence » ce sont les arbitres capacitaires du club accueillant qui arbitrent.

Loi 6 : Arbitres assistants

L'un(e) des remplaçant(e)s occupe le rôle d'arbitre assistant(e) sur une période de 15 minutes.

Loi 7 : Durée du match

La durée de la partie pour les U13 et U13 F sera de 2 x **35** minutes. Pas de prolongations ni de temps additionnel.

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu

Identique à celui du jeu à 11. Les joueurs/joueuses adverses devront se trouver à 6 mètres du ballon.

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celui du jeu à 11



Loi 10 : But marqué

Identique à celui du jeu à 11

Loi 11 : Hors-jeu

Le hors-jeu est à partir de la ligne médiane.

La reprise du jeu à la suite d'un hors-jeu s'effectuera par un coup franc indirect.

Loi 12 : Fautes et comportement antisportif

Les fautes peuvent être sanctionnées soit d'un coup franc direct soit d'un coup franc indirect.

Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation par l'équipe défendant et passibles du coup franc direct, entraînent, bien entendu, un coup de pied de réparation (pénalty).

Le gardien/la gardienne de but ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied de son partenaire. Le gardien/la gardienne ne peut relancer de volée ou de demi-volée.

Loi 13 : Coups francs

Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :

- Fautes spécifiques du gardien/de la gardienne entraînant un coup franc indirect :
- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'un partenaire*.
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée**.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un(e) autre joueur/joueuse.
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'un partenaire.

* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.

** Dans le cours du jeu, lorsque le gardien/la gardienne est en possession du ballon, il(elle) peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

Le coup-franc indirect sera effectué sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute, avec un mur situé à 6m du ballon.

- Reprise de jeu à la suite d'un hors-jeu.

Dans tous les autres cas, les fautes seront sanctionnées d'un coup franc direct.

Loi 14 : Coup de pied de réparation et coup de pied de pénalité

Le coup de pied de réparation (pénalty) est tiré à 9 mètres.

Loi 15 : Rentrée de touche

Identique à celle du football à 11.

Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11.

Le ballon est placé devant le but, dans la zone virtuelle " 6x9 mètres " délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de réparation. Le ballon est en jeu dès qu'il est botté et à clairement bougé. Les adversaires doivent se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce le ballon soit en jeu.

Loi 17 : Coup de pied de coin



Identique à celle du football à 11. La distance à respecter par les joueurs/joueuses de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres au lieu de 9,15 mètres.